



Ville de **MARLES-LES-MINES**  
**Extrait du Registre des Délibérations**  
**du Conseil Municipal**  
**SÉANCE DU 19 MARS 2025**



L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 13 mars 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 13 mars 2025.

Étaient présents : Mme DERUELLE Karine, M. COUVILLERS Nicolas, Mme SZCZEPANIAK Caroline, M. WATTEL Jean-Marc, Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, M. ZIOLKOWSKI Félix, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, M. LAISNÉ Philippe, Mme BACHELET Véronique, M. POHIER Jean-Marie, M. BOBEK Bernard, Mme LOUCHART-LUGEZ Christiane, Mme LERICHE-CRETTON Martine, M. BENS Frédéric, Mme SZYMKOVIK-BLASCHKE Virginie, Mme EDOUARD-NAGORNIEWICZ Angélique, Mme CUISINIER-QUEVA Peggy, Mme LIGNIER Irène, M. FIBA Richard, M. LEKKI Christian.

Étaient absents représentés : Mme LENTWOJT Suzanne (pouvoir à Mme EDOUARD-NAGORNIEWICZ Angélique), M. MICHALSKI Richard (pouvoir donné à M. BOBEK Bernard), M. DANDRE Francis (pouvoir à M. POHIER Jean-Marie), M. NOWACZYK Freddy (pouvoir donné à M. WATTEL Jean-Marc), Mme ROUSSEL Ghislaine (pouvoir donné à M. COUVILLERS Nicolas).

Étaient absents non représentés : M. DECOURCELLE Jérémy, Mme DECOURCELLE Cindy, M. LEROY Jérôme, Mme VANNECKE Aurélie.

Soit : 20 présents, 9 absents (dont 5 pouvoirs), soit 25 votants.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Christian LEKKI a été désigné par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2024 est adopté sans observation.

**DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 19.03.25.14. DU 19 MARS 2025 PUBLIÉE LE 26 MARS 2025**

**OBJET : ACCUEIL DE LOISIRS PETITES VACANCES 2025/2026 – MODALITES DE FONCTIONNEMENT**

Madame Caroline SZCZEPANIAK expose à l'assemblée que dans le cadre des accueils de loisirs 2025/2026 des petites vacances, il y a lieu de prévoir l'organisation et la tarification. Les modalités sont présentées :

**A) Les sessions :**

- Du 20 au 24 octobre 2025 et du 27 octobre au 31 octobre 2025
- Du 16 février au 20 février 2026 et du 23 février au 27 février 2026
- Du 13 avril au 17 avril 2026 et du 20 avril au 24 avril 2026.

**B) Les jours d'ouverture :**

- Du lundi au vendredi (sauf 1er novembre) en journée complète, avec ou sans le repas du midi

**C) Horaires d'ouverture :**

- Garderie du matin de 7 h 30 à 9 h 00
- De 9 h à 17 h
- Garderie du soir de 17 h 00 à 18 h 30

**D) L'effectif moyen :**

- 10 à 80 enfants par session

**E) La répartition :**

- Un accueil maternel et primaire

**F) Tarification des Accueils de Loisirs 2025/2026 suivant les modalités suivantes :**

Prix journalier : Un tarif dégressif est proposé pour les fratries ainsi qu'un tarif adapté aux familles en fonction de leur quotient familial C.A.F.

Journée avec repas

- |  |           |
|--|-----------|
| - Enfants de MARLES-LES-MINES et enfants placés en famille d'accueil | : 9.00 €  |
| Au 2 <sup>ème</sup> enfant et plus                                   | : 8.10 €  |
| - Enfants d'autres communes  | : 18.00 € |
| Au 2 <sup>ème</sup> enfant et plus                                   | : 16.20 € |

Journée sans repas

- |  |           |
|--|-----------|
| - Enfants de MARLES-LES-MINES et enfants placés en famille d'accueil | : 6.00 €  |
| Au 2 <sup>ème</sup> enfant et plus                                   | : 5.40 €  |
| - Enfants d'autres communes  | : 12.00 € |
| Au 2 <sup>ème</sup> enfant et plus                                   | : 10.80 € |

Tarifs à la semaine

<u>Formules</u>	<u>Repas</u>	<u>Tarifs</u>		<u>Dégressivité 2ème enfant</u>
Marlésiens	Avec repas	Normal	45.00 €	40.50 €
		Si 442 <QF < 617	28.00 €	23.50 €
		Si QF < 442	25.20 €	21.15 €
	Sans repas	Normal	30.00 €	27.00 €
		Si 442 <QF < 617	13.00 €	10.00 €
		Si QF < 442	11.70 €	9.00 €
Extérieurs	Avec repas	Normal	90.00 €	81.00 €
		Si 442 <QF < 617	73.00 €	64.00 €
		Si QF < 442	65.70 €	57.60 €
	Sans repas	Normal	60.00 €	54.00 €
		Si 442 <QF < 617	43.00 €	37.00 €
		Si QF < 442	38.70 €	33.30 €

Madame Caroline SZCZEPANIAK expose que les inscriptions sont à la semaine et que le tarif est établi sur présentation d'un justificatif de domicile et de l'aide aux temps libre. Les enfants placés par jugement dans des familles marlésiennes, seront considérés comme marlésiens sur présentation d'un justificatif. En cas d'absence, les remboursements seront effectués sur présentation d'un certificat médical.

L'Aide au Temps Libre de la C.A.F. et les chèques vacances seront pris en compte comme partie du montant de la participation familiale pour les allocataires qui le souhaiteront.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°24.06.24.10. du 24 juin 2024 portant adoption des modalités d'organisation et de tarification de l'accueil de loisirs des petites vacances 2024.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de sa Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les modalités d'organisation et de tarification présentées pour l'accueil de loisirs petites vacances 2025/2026.

**DIT** que les tarifs d'inscription pour l'accueil de loisirs petites vacances, sont établis comme ci-dessus, et s'appliqueront aux sessions suivantes, sauf modification par délibération correspondante.

<p>Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 19 mars 2025 a été, le 26 mars 2025, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p>Le Maire, Karine DERUELLE</p>	<p>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits. Ont signé les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Certifié exécutoire,</p> <p>Marles-les-Mines, le 26 mars 2025</p>
<p>Le Maire, Karine DERUELLE</p>	<p>Le Maire, Karine DERUELLE</p>

